

Fonds de revenu à court terme Renaissance - catégorie A

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du Fonds de revenu à court terme Renaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou Gestion d'actifs CIBC inc. au 1 888 888-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | | | |
|---|------------------------------|---------------------------------------|--|
| Code(s) du fonds : | | Gestionnaire du fonds : | Gestion d'actifs CIBC inc. |
| Frais à l'acquisition | ATL1021 (\$ CA) | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion d'actifs CIBC inc. |
| Date de début de la catégorie : | 1 ^{er} octobre 1974 | Distributions : | Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre |
| Valeur totale du fonds au 30 juin 2023 : | 298 079 391 \$ | Placement minimal : | 500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite |
| Ratio des frais de gestion (« RFG ») : | 1,04 % | | |

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou encore par des municipalités ou des conseils scolaires du Canada et dans des hypothèques de premier rang grevant des immeubles situés au Canada, des dépôts portant intérêt de banques ou de sociétés de fiducie et des obligations de sociétés de haute qualité. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 20 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2023. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2023)

| | |
|---|---------------|
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série MAR, 0,95 %, 2025/06/15 | 5,5 % |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 2027/06/15 | 5,2 % |
| Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2028/06/01 | 4,4 % |
| Gouvernement du Canada, 0,50 %, 2030/12/01 | 4,0 % |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 2025/12/15 | 2,7 % |
| Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2027/09/01 | 2,6 % |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,60 %, 2027/12/15 | 2,3 % |
| Banque de Nouvelle-Écosse (La), 2,16 %, 2025/02/03 | 2,3 % |
| Enbridge Inc., rachetable, 2,44 %, 2025/06/02 | 2,0 % |
| Société Financière Manuvie, taux variable, rachetable, 2,24 %, 2030/05/12 | 2,0 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements : | 33,0 % |

Nombre total de placements : 166

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2023)

| | |
|---|--------|
| Obligations de sociétés | 52,6 % |
| Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada | 36,9 % |
| Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux | 4,9 % |
| Obligations en devises | 3,1 % |
| Services financiers | 1,5 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1,0 % |

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|--------|----------------|-------|---------------|-------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|--------|----------------|-------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

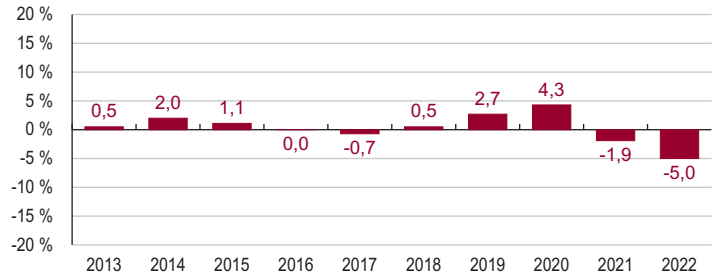
Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de catégorie A a reculé au cours de 3 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 2,4 % | 30 juin 2020 | Votre placement augmenterait à 1 024 \$ |
| Pire rendement | -3,4 % | 31 mars 2022 | Votre placement chuterait à 966 \$ |

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de catégorie A du fonds correspondait à 0,4 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait 1 045 \$ au 30 juin 2023.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau de revenu raisonnablement régulier; et
- recherchent un placement à court ou à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Des frais d'acquisition initiaux s'appliquent lorsque vous achetez des parts du fonds. À compter du 13 mai 2022, les options d'achat avec frais d'acquisition reportés (« FAR ») ne sont plus offertes aux nouveaux achats.

| Option de frais d'acquisition | Ce que vous payez | | Comment ça fonctionne |
|---|--|--|---|
| | en pourcentage (%) | en dollars (\$) | |
| Frais d'acquisition initiaux Option avec frais à l'acquisition | de 0,0 % à 5,0 % du montant que vous achetez | de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez | <ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission. |

| Frais d'acquisition reportés | | | <ul style="list-style-type: none"> L'option avec frais d'acquisition reportés n'est plus offerte aux nouveaux achats, y compris les achats effectués dans le cadre d'un régime d'investissement préautorisé; toutefois, les échanges de parts existantes d'un fonds achetées selon l'une des options d'achat avec FAR contre des parts d'un autre fonds géré par Gestion d'actifs CIBC inc. selon la même option d'achat avec FAR continueront d'être offerts. Les frais d'acquisition reportés sont un taux fixe. Ils sont calculés en fonction de la date de l'achat et du prix de vos parts. Ils sont déduits du montant auquel vous vendez et ils sont versés à Gestion d'actifs CIBC inc. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés. Ce droit de rachat sans frais se fonde sur un pourcentage de 10 % du nombre de parts avec frais d'acquisition reportés que vous déteniez le 31 décembre de l'année précédente, s'il en est, majoré de 10 % du nombre de parts avec frais d'acquisition reportés souscrites pendant l'année en cours. Vous pouvez faire racheter des parts du fonds en vue d'acheter certaines catégories ou séries de parts d'un autre Fonds à tout moment sans payer de frais d'acquisition reportés. Lorsque vous vendez des parts du fonds subséquent, les frais d'acquisition reportés seront fondés sur la date d'achat originale et le prix original des parts avant l'échange. |
|---|--|---|--|
| Option avec frais reportés Si vous vendez : | au cours de la 1 ^{re} année 5,5 % au cours de la 2 ^e année 5,0 % au cours de la 3 ^e année 4,5 % au cours de la 4 ^e année 4,0 % au cours de la 5 ^e année 3,0 % au cours de la 6 ^e année 1,5 % après la 6 ^e année néant | de 0 \$ à 55 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez | |
| Option avec frais réduits Si vous vendez : | au cours de la 1 ^{re} année 3,00 % au cours de la 2 ^e année 2,00 % au cours de la 3 ^e année 1,00 % après la 3 ^e année néant | de 0 \$ à 30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez | |

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 28 février 2023, les frais des parts de catégorie A du fonds s'élevaient à 1,04 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 10,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|---|--|
| Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) pour les parts de catégorie A du fonds. Gestion d'actifs CIBC inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 1,04 % |
| Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds. | 0,00 % |
| Frais du fonds | 1,04 % |

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue qui est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous fournissent votre représentant et la société pour laquelle il travaille.

Gestion d'actifs CIBC inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée des frais de gestion du fonds et est fondée sur la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. À compter du 13 mai 2022, les options avec frais reportés et avec frais réduits ne sont plus offertes aux nouveaux achats, y compris ceux effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques.

| Option de frais d'acquisition | Montant des commissions de suivi | |
|-----------------------------------|--|--|
| | en pourcentage (%) | en dollars (\$) |
| Option avec frais à l'acquisition | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année | de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| Option avec frais reportés | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année | de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| Option avec frais réduits | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année | de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|--|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds. |
| Frais d'échange | Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant. |
| Frais de conversion | Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1 888 888-3863](tel:18888883863)
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.